

## COMPTE – RENDU

### Comité directeur du Samedi 26 janvier 2013

Siège social de la Ligue  
Maison Régionale des Sports « Esterel Gallery »  
809 Boulevard des Ecureuils – 06210 MANDELIEU LA NAPOULE

### Présents :

ALBERTIN Thierry  
AMBROSINO Stéphane  
BELLINI Louis  
BRILLOUET Françoise  
CUSSY Frank  
ESPIEU Jean-Pierre  
GEBLEUX Arnaud  
GUILLERMOU Damien  
LEMPEREUR Claire  
LONGETTI Gérard  
PASQUET Erick  
PERRET Olivier  
POIRRIER Serge  
TRENS Sabine

### Excusés :

ACHET Christian  
BONELLI Martin  
DELORME Michel  
MEYER Serge  
SANDRINI Didier

### Invités :

BENADDI Jo, Président d'Honneur  
GEBLEUX Carine, Secrétaire de la ligue  
KRIKORIAN André, Président d'Honneur

**Le Président ouvre la séance de ce troisième comité directeur** de la ligue PACA et présente ses vœux, en ce début d'année 2013.

Avant d'entamer les débats, Serge Poirrier précise, suite à un échange de courriels avec Claire Lempereur, que les réunions de la ligue Côte d'Azur étaient enregistrées par Françoise Brillouet. Il n'a pas été décidé de procéder à des enregistrements audio lors des réunions PACA, cette pratique n'est donc pas autorisée. Claire Lempereur précise qu'elle n'est pas opposée à ce qu'une décision soit prise, mais elle désapprouve qu'un enregistrement ait été réalisé par un membre participant à la réunion sans avoir demandé l'autorisation au préalable. De plus, l'enregistrement peut nuire à la spontanéité des discussions. Il est confirmé que l'enregistrement audio des réunions du comité directeur de la ligue n'est pas autorisé.

**- Le compte rendu de la réunion du comité directeur est approuvé à la majorité :**

**14 voix pour**

**1 abstention**

- Le règlement intérieur prévoit que le compte rendu des réunions est approuvé lors de la réunion suivante. Le document est ensuite publié. Cette procédure implique une diffusion tardive.

Après discussion, la proposition suivante est soumise à l'approbation du comité directeur :

- Le compte rendu sera préparé par le secrétaire de séance dans les 10 jours qui suivent la réunion, et sera proposé à l'ensemble des membres et invités à la réunion pour être amendé et corrigé
- Les demandes de modifications seront renvoyées sous 10 jours au rédacteur.
- Le document définitif sera soumis au vote d'approbation par courriel, les votes seront exprimés par courriel sous 8 jours.
- Ce document approuvé sera alors publié, soit au plus tard un mois après la tenue de la réunion.

**- Ces modalités sont approuvées à l'unanimité des 15 membres présents**

**- Thierry Albertin rend compte des actions depuis le dernier comité directeur**

- Le contrat entre la ligue et le club de Fréjus est signé pour la relance au pôle
- Le contrat entre la ligue et le CD13, concernant l'utilisation à temps partiel par la ligue, du technicien employé par le CD13 est signé
- Le contrat entre la ligue et le CD13, concernant l'utilisation par le CD13, de la secrétaire employée par la ligue est signé et le trésorier doit émettre les factures (rétroactives depuis le 1<sup>er</sup> Juillet)
- La convention avec le CREPS de Boulouris est prête, suite à la réunion du 14 janvier 2013. Le contrat sera signé prochainement
- Les abonnements de téléphone, portable et fixe, à internet, ne sont pas encore groupés. Il a fallu 2 mois pour que SFR prenne en compte notre demande de modification, c'est-à-dire la reprise de l'abonnement au nom de la ligue CA, par la ligue PACA, du téléphone portable d'Eric Labrune. Serge Poirrier va pouvoir poursuivre la démarche de regroupement, afin de réaliser une économie d'environ 80€ mensuels
- Le trésorier a des doutes sur la proposition que nous avons reçue concernant la location du photocopieur. Il étudie plus précisément si nous avons besoin d'un tel appareil en location, ou s'il

est plus judicieux d'acheter une imprimante laser. Ceci dépendra notamment du mode de diffusion de l'agenda annuaire de la ligue à l'avenir. Actuellement, le secrétariat utilise le matériel de la ligue de Provence, dont le contrat de location est en cours de résiliation. La ligue PACA n'a pas de matériel d'impression ni de photocopieur à sa charge à ce jour

- Le trésorier est absent de cette réunion pour raisons de santé. Thierry Albertin présente le point financier. Antoine Pietri remet un chèque de 40.658€ à Thierry Albertin, correspondant au solde du livret d'épargne de la ligue de Provence. Un compte sera ouvert pour placer cette somme.
- Nous avons reçu la visite de M. Olivier Skenadji, qui a été présenté par le DTN adjoint (Bernard Bousigue), le 23 novembre 2012 à Istres, en présence de Gérard Longetti, d'Eric Labrune et Thierry Albertin. Olivier est CTN, dépend de la DTN à Paris, et il est mis à disposition de la ligue PACA, par la FFTT, sur la base de 12,5% de son emploi du temps. La saison prochaine, il sera à 25% sur la ligue Languedoc, et 25% sur la ligue PACA. Il pilotera la mise en place du dispositif de recrutement, prioritairement concernant la tranche d'âge 4-7 ans. Pour cette saison il accompagnera trois clubs pour une opération pilote sur le Premier Pas Pongiste Fédéral. Un club professionnel (Istres), un club ayant un salarié (Le Cannet), un club ne fonctionnant qu'avec des bénévoles (St Martin de Crau).
- Le 24 et 25 Novembre, une réunion CREF s'est tenue à Paris, à laquelle participaient également Jean-Pierre Espieu, et le CTF (Eric Labrune).
- Suite à la décision prise en réunion de bureau le 3 novembre, qui a été présentée au comité directeur le jour même, de faire appel au CNOSF d'une décision du jury d'appel, Thierry Albertin a rencontré le Président de la FFTT, le 24 novembre 2012, ainsi que M. Christian Rigaud. Monsieur Palierne a clairement indiqué que cette décision du jury d'appel était embarrassante, et qu'il donnait son aval à Thierry Albertin pour saisir l'instance de conciliation du CNOSF. Le dossier a donc été constitué et adressé quelques jours plus tard au CNOSF afin de montrer que la ligue PACA a respecté l'ensemble des règlements fédéraux dans ses décisions.
- Le 30 novembre, Thierry Albertin a rencontré le Président du CD13, pour finaliser les conventions et discuter de l'organisation du Mondial Ping.
- Thierry Albertin a rencontré M. Pierre Mariné, Président du CROS Provence. Notre siège social est situé à Mandelieu, notre ligue est affiliée du CROS de Côte d'Azur. Jean-Pierre Espieu est élu administrateur au CROS de Côte d'Azur, son mandat se termine en mars ou avril 2013. Jean-Pierre Espieu accepte de se présenter pour un nouveau mandat. Pour que cette candidature au CROS soit conforme, elle doit être présentée par la ligue PACA de tennis de table. **Le comité se prononce pour la candidature de Jean-Pierre Espieu au CROS Côte d'Azur.**

**- La candidature de Jean-Pierre Espieu est approuvée à l'unanimité des 15 membres présents**

Jean-Pierre Espieu téléphonera à Thierry Albertin le moment voulu pour signer les documents demandés

- La délégation de la ligue PACA, Thierry Albertin, Gérard Longetti, Didier Sandrini, s'est rendue à l'AG de la FFTT le 15 décembre 2012. Trois personnes de notre ligue ont été élues à cette AG, Bernard Grosso, Guy Tusseau et Christophe Legout, sur la liste unique qui s'est présentée.
- Une réunion de la zone sud-est s'est tenue le 12 janvier 2012, à laquelle ont participé Damien Guillermou, responsable de notre commission sportive, Eric Labrune, et Thierry Albertin. Jacques Sauvadet, élu au comité directeur de la FFTT, est le coordinateur de la zone sud-est pour cette nouvelle olympiade. Il y a une bonne dynamique dans cette instance. Le niveau Prénational du

championnat féminin a été évoqué, on constate que dans la partie nord de la zone, la presque totalité des équipes est issue de la ligue Rhône Alpes, et que dans la partie sud de la zone, la presque totalité des équipes est issue de la ligue Languedoc Roussillon, il n'y a qu'une équipe PACA. Un questionnaire sera envoyé pour essayer de trouver une solution à cette situation. L'idée de constituer une division pré nationale a été évoquée, à la demande de la ligue Languedoc Roussillon. Les représentants de la ligue PACA ont souhaité reporter ce projet, notre nouvelle ligue a besoin de consolider sa mise en place. Un questionnaire sera adressé aux équipes PN PACA sur ce sujet. Certains clubs se sont exprimés sur ce sujet, l'appellation de cette éventuelle division est importante. Une appellation 'Nationale 4' ne peut pas être acceptée, car seul le niveau fédéral peut avoir cette appellation.

- Une modification concernant le critérium fédéral National 2 (niveau zone), a été proposée par le responsable, Gilbert Chaverot. Actuellement, la formule est la suivante : il y a 20 joueurs dans les tableaux messieurs et 12 joueuses dans les tableaux féminins. La compétition commence le samedi de 14h à 20h30, et se poursuit le dimanche de 9h à 15h30, pour un total de 464 parties. Il est proposé d'ajouter une catégorie benjamins, uniquement garçons, et de changer le nombre de qualifiés, passant de 20 à 16 joueurs pour toutes les catégories messieurs. Les horaires seraient presque identiques, avec une fin de compétition dimanche à 16h00 au lieu de 15h30 actuellement.
- Pour qu'une décision concernant la zone sud-est soit prise, elle doit être votée par au moins 3 des 4 ligues. Cette proposition est soutenue par les participants à cette réunion de zone, les responsables des commissions jeunes et techniques, les CTF, CTD, CTS.
- ***Cette proposition de modifications concernant le critérium fédéral N2 est soumise au vote du comité directeur.***

***- Ces modifications sont approuvées à l'unanimité des 15 membres présents***

- Le mardi 22 janvier 2013, Thierry Albertin s'est rendu au CNOSF, a rencontré Christian Rigaud, représentant la FFTT, et l'avocat du CNOSF. L'avocat du CNOSF réfute les 3 arguments du jury d'appel de la FFTT. La FFTT donne son aval pour invalider la décision du jury d'appel, prenant en compte les arguments fournis par Thierry Albertin, dans sa demande de conciliation. Le représentant de la FFTT a convenu que la ligue avait travaillé sur le règlement du championnat, en tenant compte des travaux de la FFTT, publiés le 21 janvier 2012 dans un document fédéral. Les modifications du championnat seront proposées à l'approbation du comité directeur fédéral le 2 février 2013. Ce nouveau règlement s'imposera obligatoirement aux ligues à partir de la saison 2014-2015, les ligues pourront l'appliquer plus tôt, en même temps que la FFTT, dès la saison 2013-2014. C'est le cas des 3 autres ligues de la zone sud-est. Si nous restons à 18 parties la saison prochaine, nous serons la seule ligue de la zone avec cette formule.
- Si la décision du CNOSF invalide la décision du jury d'appel, nous aurons le choix d'appliquer le règlement 4 joueurs 14 parties, ou de demander aux clubs s'ils souhaitent jouer une dernière saison à 18 parties. Nous aurons la réponse dans 4 semaines.
- Thierry Albertin tient à remercier le responsable de la commission sportive, Damien Guillermou, pour son travail pendant la période des fêtes de Noël, et les membres de sa commission.

- Louis Bellini demande si on ne va pas encore consulter les clubs à la mi-saison prochaine. La réponse est négative, la formule qui sera votée en assemblée générale de juin (extraordinaire ou ordinaire), sera celle de toute la saison sportive. Damien Guillermou tient à rappeler les propos de Jean-Luc Guillot qui a souligné que nous étions presque ‘trop démocratique’ en ayant consulté les clubs à mi-saison, les décisions de la ligue sont prises par les élus.
- Claire Lempereur demande pourquoi on repose la question aux clubs, et pourquoi on ne reste pas à 18 parties, jusqu’à ce que le règlement fédéral nous impose un changement. Thierry Albertin indique que selon la décision du CNOSF, si le règlement à 14 parties est validé, il faudra l’appliquer ou bien demander l’avis aux clubs pour déroger une année de plus. De plus, nous devons également préparer des règlements cohérents et homogènes, concernant les 4 divisions de notre championnat régional.
- Arnaud Gébleux indique que le sondage effectué n’a pas la valeur d’un vote. Tout le monde en convient, mais cette consultation et les décisions qui ont été prises ont permis d’apaiser une situation conflictuelle. Thierry Albertin précise que Christian Rigaud nous a alerté sur le risque du recours en seconde phase, d’un club qui contesterait ce changement de règlement entre deux phases.
- Guy Farce a adressé une lettre de démission, cette lettre est annexée au compte-rendu. Thierry Albertin fait la lecture de cette lettre et fait part de ses observations au comité directeur :
  - Le courrier stipule que les prises de position du bureau ne sont pas communiquées aux membres du comité directeur. Thierry Albertin réfute cette accusation, la décision de faire appel de la décision du jury d’appel a bien été expliquée en réunion du comité directeur le 3 novembre, ceci apparaît au compte rendu de la réunion, et Guy Farce était présent à cette réunion.
  - Les propos écrits par Guy Farce sont graves : « dictature menée par des gens incompetents et qui ne s’intéressent pas aux intérêts des sportifs ». Thierry indique et rappelle son action depuis de très nombreuses années, dont la principale motivation est l’intérêt des sportifs
  - L’accusation de ne pas prendre de décisions appropriées pour apporter un peu d’apaisement n’est pas fondée, puisque lors du comité directeur du 3 novembre, la décision a été prise de consulter les clubs dans l’attente de la décision de conciliation du CNOSF. Suite à cette consultation, la formule a été modifiée en début de cette seconde phase, conformément au souhait exprimé par la majorité des clubs.
  - Thierry réfute l’accusation d’égoïsme, les décisions sont prises en bureau à la majorité, et non pas par le Président tout seul. Quant à la poursuite de la procédure, initiée par le club de Puget Ville, elle était nécessaire pour éviter le risque d’annulation du championnat.
- Suite à ce courrier, et à la diffusion d’un courriel de M. Erwan Laurent, Thierry Albertin demande aux membres du comité directeur de la ligue, un vote de confiance, lui permettant d’utiliser son droit de réponse aux personnes qui en ont été destinataires. A ce jour, n’ayant pas obtenu d’information sur la portée de cette diffusion, Thierry Albertin demande à Claire Lempereur, représentante du Var, de faire la démarche auprès de son comité départemental. Thierry Albertin précise qu’il a également le soutien de quelques clubs du Var. Claire Lempereur indique que sa

position est inconfortable : elle déplore cette situation, estime le travail fait par le président du comité du Var. Thierry assure qu'il n'y a aucune remise en cause de ce travail, et qu'il souhaite que la relation avec la représentante du Var continue d'être très bonne. Arnaud Gébleux rappelle que le courrier de Guy farce est choquant : affirmer que le comité directeur n'avait pas été informé de la décision du bureau est un mensonge. De plus, personne n'a contesté cette décision le 3 novembre.

- Concernant la demande de confiance, un vote est demandé et vivement souhaité par Thierry Albertin. Il est convenu que si un membre du comité directeur n'a plus confiance, il peut exprimer sa défiance, ou démissionner s'il juge ne plus pouvoir travailler avec l'équipe en place. Le comité a été élu en assemblée générale, il n'y a pas lieu de remettre en question la décision de cette assemblée générale. Claire Lempereur annonce qu'elle est opposée à un vote de confiance car elle le juge inutile ; toutefois si les membres présents le souhaitent majoritairement, elle déclare qu'elle s'abstiendra. D'autres élus comme Franck Cussy déclarent qu'il est effectivement difficile de faire ce vote mais cela ne remet en rien leur confiance envers le Président de la ligue.
  - Il est convenu d'attendre la notification du CNOSF, avant de prendre une décision sur l'éventuelle saisie d'une instance de discipline, concernant les propos outrageants d'Erwan Laurent.
  - La ligue a acheté un véhicule, il a été livré cette semaine. Ce véhicule a été acheté avec une subvention de la Région, un contrat d'entretien complet est prévu, à l'exclusion des pneumatiques. L'utilisateur principal de cette voiture est Eric Labrune. Il est prévu que cette voiture soit mise à disposition, dans la mesure du possible, aux structures de notre ligue qui en feront la demande. A cet effet, un 'carnet de bord' sera utilisé, afin d'identifier de façon certaine, qui utilise le véhicule, et à quel moment. Arnaud Gébleux se chargera d'établir ce carnet. C'est pour éviter tout litige concernant d'éventuelles infractions au code de la route, ou de dégradations du véhicule.
  - **Ces dispositions concernant le véhicule sont soumises au vote du comité directeur.**
- Elles sont approuvées à l'unanimité des 15 membres présents**
- Lors de l'AG de la FFTT, il a été indiqué que seules deux ligues n'avaient pas acheté de places au championnat de monde. La délégation PACA a été sollicitée pour répondre rapidement à cette remarque. L'achat de 32 places pour un montant de 1000 euros a été effectué pour le dimanche 19 mai, de 11h à 22h30 en catégorie 2. Ces places seront offertes comme récompenses à des compétitions, ou autres, sur proposition du comité directeur. Il faut s'assurer que ces entrées seront effectivement utilisées. La décision d'attributions sera arrêtée le 15 mars 2013.
  - Le CD84 a adressé un courrier au comité directeur de la ligue. Les 17 clubs, lors de leur réunion de reprise le 7 janvier, ont exprimé leur déception face à l'empilement des compétitions le 6 janvier, et émis des observations concernant certaines organisations à certaines dates. Ce sujet a déjà été abordé lors de la réunion du comité directeur le 8 septembre 2012. Il a été convenu que le calendrier 2013-2014 sera fixé en concertation avec les membres de la commission organisation, un représentant de chaque comité départemental, s'il n'y a pas de membre de ce département dans la commission organisation, le responsable de la commission sportive, de la commission jeunes et technique.

- Madame Nathalie Pawlowski a adressé un courrier et un dossier à la ligue, avec plusieurs mises en cause. Thierry Albertin s'est rendu au siège administratif de la ligue, a vérifié les affirmations de Madame Pawlowski, n'a constaté aucune irrégularité. Il a transmis ce dossier à la FFTT, et en a discuté avec Christian Palierne, qui lui a confirmé qu'il ne voyait aucune irrégularité. Les mises en causes sont issues de recherches sur Spid, pratiquées avec un accès FFTT. Ces recherches concernent des licenciés du club d'Istres. Monsieur Palierne a demandé à Monsieur Rigaud de vérifier si l'utilisation d'un accès FFTT est admise pour mener une enquête sans que la FFTT n'ait été prévenue. Suite à une relance de Madame Pawlowski, Thierry Albertin va adresser une réponse, stipulant qu'il n'a aucun motif pour répondre favorablement à cette demande de saisir une instance de discipline.
- François Savelli a adressé un message à la ligue, pour solliciter certains documents qui manquent sur notre site internet : Carine Gébleux adressera les coordonnées des équipes (capitaines et salles) pour la deuxième phase du championnat, ainsi que les résultats du dernier tour de critérium fédéral. Françoise Brillouet va établir un formulaire de demande d'homologation de tournoi, et demandera à Michel Vassalo d'établir le règlement d'épreuves corpo. Le résultat des formations d'arbitrage sera communiqué par Thierry Albertin, il manque le retour de pratiques d'une formation faite par Erwan Laurent à Six Fours. Spid est mis à jour au fur et à mesure que les pratiques sont validées. La diffusion des comptes rendus sera plus rapide, suite à la décision prise ce jour. La CSR n'a pas rédigé de communication, Damien Guillerrou se chargera de ce point. Gérard Longetti fera parvenir les informations concernant le développement, et la liste des joueurs du pôle, avec les photos.
- Les membres du comité directeur demandent à François s'il est possible d'améliorer l'arborescence du site, afin de faciliter certaines recherches, par exemple pour un accès plus facile aux téléchargements.
- Il n'y a pas de compte-rendu de la CRA car il n'y a eu que des réunions par courriel. Les membres de cette commission sont Antoine Pietri, et les responsables des CDA. Les désignations de JA de la seconde phase ont été envoyées, il reste quelques rencontres non pourvues. Certains clubs n'ont pas respecté leur obligation de fournir un JA pour officier sur une rencontre qui nécessite un JA neutre. Il est prévu une amende de 150€ par prestation non effectuée (niveau national). Les clubs de Miramas et d'Aix sont les principaux concernés. L'amende pour une prestation non effectuée d'un club PN est de 76€.
- Antoine Pietri rappelle que nous avons décidé d'inciter à l'utilisation de SpidD. Il y a quelques utilisateurs de cette application dans notre ligue, il faut en former davantage. Thierry Albertin indique que cette semaine, nous avons reçu une réponse d'Estelle Londiche, responsable de la formation à la FFTT. Jean-Luc Estève a donné son accord de principe à une formation sur SpidD dans notre ligue. Cette formation se fait sur une journée de 7 heures, nous devons lui proposer des dates. **Le tarif de cette formation est fixé à 55€ par participant.** Thierry Albertin a rencontré Pierre Mariné, Président du CROS Provence. Lors de cette entrevue, il a appris qu'il pouvait disposer d'un local équipé de connexion internet à un tarif très abordable pour accueillir des formations, ainsi que des réunions. Selon le nombre de candidats et leur origine géographique la formation peut-être faite aussi à Mandelieu.

- La formation à SpidD sera proposée aux JA de la ligue, un courrier leur sera adressé par Antoine Pietri.

- **La prise en charge de cette participation par la ligue est soumise au vote du comité directeur.**

**- Elle est approuvée à l'unanimité des 15 membres présents**

- D'autre part, nous devons prévoir une formation de formateurs à SpidD (voir Jean Pierre Espieu)
- Antoine Pietri propose qu'à l'avenir, les JA soient dotés d'un vêtement, chemise ou polo. La commission arbitrage fera une proposition plus précise, et évaluera la quantité pour que nous puissions demander des devis.
- Point sur la formation : Nikita Ionnikoff est chargé de faire passer des pratiques de JA1 dans le département 06, le 19 janvier et 9 février 2013. Nathalie Pawlowski fera passer des pratiques le 19 janvier, 16 février, 16 mars, 6 avril, 13 avril 2013.
- La procédure de remboursement des notes de frais est précisée : la note est envoyée au président de la commission concernée, qui valide la dépense. Cette note est ensuite envoyée à Thierry Albertin, qui donne son accord et l'adresse au trésorier. Un formulaire de note de frais sera adressé aux JA avec la convocation et les documents CRA à remplir par Antoine Pietri.
- Concernant l'organisation du 4<sup>ème</sup> tour de critérium fédéral jeunes, suite au désistement de Saint-Raphael avec 24 tables, un nouvel appel à candidature a été envoyé. Faute de réponse, nous avons deux propositions : une organisation sur une journée, sur deux sites distants de quelques kilomètres, l'un avec 12 tables, l'autre avec 9 tables – une organisation sur un site avec 12 tables, mais sur deux journées. Les arguments en faveur de l'une ou l'autre solution sont débattus.
- **Le choix est soumis au vote du comité directeur.**

**- La seconde proposition, 12 tables sur 2 jours, est approuvée à l'unanimité des 15 membres présents**

- Françoise Brioullet indique qu'elle n'a pas les éléments pour effectuer le suivi du CREPS, dont elle est chargée. Eric Labrune doit envoyer tous les documents à Françoise Brioullet. Thierry Albertin doit se rendre au CREPS ce soir, il rencontrera Eric Labrune et lui demandera d'envoyer les documents rapidement. La commission des finances doit se réunir rapidement, notamment pour faire le point, sur ce qui a été dépensé, sur ce qui doit être dépensé, sur les recettes, sur la facturation. Pour que Françoise puisse faire le point sur la facturation, Carine doit lui envoyer toutes les informations concernant les engagements. Carine n'est pas en possession de ces informations, car les responsables de commissions ne les ont pas communiquées au secrétariat : vétérans, interclubs, et autres. Carine redemandera à chaque responsable de lui envoyer les informations. La saison prochaine, il faudra peut-être revoir notre procédure, à savoir l'envoi des inscriptions au secrétariat, qui ensuite, les fera suivre aux responsables des commissions.
- La commission jeunes et technique a été composée avec un souci d'équilibre, chaque département de la ligue est représenté. De même, un équilibre entre les anciennes ligues a été prévu. Actuellement, 9 membres composent cette commission. Olivier Perret souhaite l'avis du comité directeur concernant le droit de vote des membres de cette commission, car il constate la répartition suivante : 3 membres du 06, 1 membre du 83, 2 membres du 84 (à ce sujet Erick Pasquet n'est pas d'accord avec ce calcul : pour lui il n'y a qu'un seul membre du CD84, Jean Marc Cécé membre élu du CD84. Stéphane Ambrosino travaille pour le CD84, mais n'est pas membre du CD84 et donc ne peut pas compter comme étant un 2<sup>ème</sup> membre du CD84..... Le problème se pose également pour Benjamin Duc également membre de la commission jeune et technique Paca



qui est licencié dans le Vaucluse (Pertuis), mais qui représente le département du 04 ou 05 et qui travaille pour le CD13... Pourquoi n'est-il pas alors considéré lui aussi comme membre du CD13 ?), 1 membre du 05, 1 membre du 04, 1 membre du 13. Une discussion s'engage sur l'opportunité de conserver la notion d'équilibre entre les anciennes ligues, et sur le choix d'accorder une voix par département. A l'issue du débat, le comité directeur considère que la commission est composée de 9 membres, et que la voix de chacun des 9 membres est prise en compte lors d'une décision prise par cette commission. Afin de maintenir l'équilibre de la représentativité, Olivier Perret proposera d'étoffer cette commission avec des membres de certains départements.

- Louis Bellini, responsable de la commission féminine, propose de tester un assouplissement du règlement des interclubs, et d'accepter la mixité des équipes dans les catégories cadets et juniors. Louis Bellini propose quelques pistes pour développer la participation des licenciées aux compétitions. Par exemple, « La fémina cup » organisée dans le Var, en automne et au printemps, rencontre un certain succès. Les équipes sont formées d'une association de joueuses, pas forcément du même club. Un projet d'organisation PACA sera présenté par la commission féminine. L'idée principale est d'organiser des événements ponctuels, car les féminines ont davantage de contraintes, familiales notamment, pour s'engager sur une formule type championnat. Ces événements pourraient être organisés en même temps qu'une autre épreuve, par exemple la coupe vétérans.
- La commission sportive soumet une décision à prendre en comité directeur, concernant la rencontre Saint-Cannat / Digne : Le club de Saint-Cannat ayant ouvert trop tardivement sa salle, une sanction a été appliquée. Lorsqu'un club recevant n'ouvre pas sa salle, et qu'une rencontre n'est pas disputée, il est prévu que le club recevant doit rembourser les frais de déplacement, au club qui s'est déplacé. Dans le cas présent, la rencontre ayant eu lieu, faut-il demander à Saint-Cannat de rembourser les frais de déplacement ?
- **La proposition, soumise au vote du comité directeur, est rejetée à la majorité des 13 membres présents**  
**9 voix contre**  
**4 abstentions**
- Il est convenu qu'une formation UNSS par département, avec un formateur, soit prise en charge par la ligue, pour un lycée et pour un collège, soit un total de 12. Une demande est en cours à Saint-Tropez. Cette formation d'arbitrage est faite dans le cadre d'une convention. Une dérogation exceptionnelle a été accordée dans le département 06, car il y avait 25 élèves, un second formateur a été pris en charge. Une formation avec un formateur est prévue pour une quinzaine d'élèves. Jean-Pierre Espieu demande pourquoi on limite à une seule formation par département, puisque la ligue a une subvention pour cette action dans le cadre du CNDS. Thierry Albertin indique qu'il a eu une discussion sur ce sujet avec le Président de l'ancienne ligue de Côte d'Azur, qui lui a indiqué qu'il fallait prendre des mesures, car ces formations ont un coût pour la ligue. Jean-Pierre Espieu indique à Thierry Albertin qu'il faut rencontrer les deux directeurs régionaux UNSS, car leur politique en faveur du tennis de table va dans notre sens, ça peut nous apporter des licenciés. Thierry Albertin indique que lors de sa conversation avec Gérard Longetti, il a été confirmé que ça nous coûte, et que le retour n'était pas significatif. Frank Cussy a demandé à ce qu'au niveau du comité 06, une réunion spécifique sur le développement et les relations avec les

collèges se tiennent, avec Michel Vassalo, puisqu'il est également trésorier à l'USEP. Il semble que la piste soit intéressante, mais il n'y a pas d'avancée concrète pour le moment. Thierry Albertin rappelle qu'un budget de formation à l'arbitrage a été alloué, et que ce budget doit être utilisé en priorité pour la formation des AR et JA dans nos clubs.

- Concernant l'instance de discipline, Damien Guillermou indique qu'il a été sollicité pour une affaire d'intimidation.
- La commission sportive a eu un débat concernant l'organisation de la journée des titres R2 avec des poules de 8 équipes. Actuellement, une seule journée est prévue au calendrier. Damien Guillermou s'est renseigné auprès des autres ligues, Rhône Alpes, Aquitaine, Pays de Loire, Franche Comté, ils organisent cette épreuve sur 2 jours, samedi après-midi et dimanche toute la journée. Le problème est qu'un club qui se déplace, ne sait pas s'il sera qualifié pour la seconde journée. Pour que cette épreuve puisse tenir sur une journée, il faudrait modifier la formule des rencontres, spécifiquement pour cette épreuve, par exemple un système à 10 parties, 2 groupes de 2 joueurs sur la feuille de rencontre. Arnaud Gébleux indique que le fait de jouer un titre avec une formule différente de celle qui a permis la qualification pose problème. Il ne paraît pas possible non plus d'obliger un club à participer à une compétition sur deux jours qui a été prévue en un seul jour. Cette organisation sera étudiée pour la saison prochaine.
- ***La proposition d'organiser une journée des titres en R2, soumise au vote du comité directeur, est rejetée à l'unanimité des 11 membres présents. Les clubs seront prévenus que cette épreuve, prévue dans le règlement, n'aura pas lieu cette année.***
- Suite aux modifications du règlement fédéral concernant les 3 divisions nationales du championnat de France par équipes, il y aura davantage de montées entre les divisions nationales. Damien Guillermou nous demande de nous prononcer sur l'incidence au niveau régional : nous décidons des montées supplémentaires entre nos divisions régionales, ou bien nous privilégions les repêchages. Après discussion, il est décidé que nous ne changeons pas notre règlement en cours, et que le repêchage d'une équipe descendante aura la priorité. Si une division est incomplète après avoir repêché tous les descendants, une ou des montées supplémentaires seront effectuées.
- Sabine Trens demande à ce que les montées des départements au niveau régional 2 soient précisées. Le championnat départemental 04 et 05 étant commun, les 16 montées sont les suivantes. 4 pour le 06, 4 pour le 83, 4 pour le 13, 2 pour le 84, 2 pour le 04-05. Il n'est pas envisagé de modifier cette répartition la saison prochaine. Erick Pasquet souhaite par équité, qu'un quota soit mis en place pour les montées du championnat départemental par équipe vers le championnat Paca. C'est actuellement la seule compétition Paca qui ne tient pas compte des équipes engagées dans chaque département... Pour toutes les autres compétitions Paca, un quota par département, a été mis en place suivant les critères d'inscriptions dans les dites compétitions.
- Cette année, nous avons 1219 inscrits au critérium fédéral, ce chiffre est stable par rapport à la saison dernière. Le nombre d'inscriptions évolue entre chaque tour. Le quota des montées d'un tour à l'autre est actuellement basé sur le nombre d'inscriptions en début de saison. A partir de prochaine saison, 2013-2014, le quota sera recalculé entre chaque tour.
- Erick Pasquet prépare un projet de règlement des finales par classement, et un projet de règlement qui remplacera celui des finales jeunes par catégorie. Ces règlements seront adressés

par courriel aux membres du comité directeur et à la commission statuts et règlements. Après réception des observations, Erick soumettra une version définitive au vote par courriel du comité directeur.

- La coupe vétérans s'est bien déroulée, dans une bonne ambiance, l'épreuve s'est terminée vers 19h30. Il y a eu une bonne participation, un peu plus d'équipes que l'année précédente. Un état des équipes inscrites, absentes excusées ou non, sera envoyé au secrétariat, ainsi qu'un rapport à la commission arbitrage, pour que la facturation soit établie. L'année prochaine, il faudra prévoir une réelle sélection des qualifiés, un prorata, sur la base de compétitions qui seront organisées au niveau départemental. Arnaud Gébleux indique qu'il est impossible d'organiser un niveau départemental avec très peu d'inscrits.
- 90 joueurs sont inscrits au championnat individuel vétérans qui se déroulera demain, 27 janvier. Il était prévu davantage
- Michel Delorme demande à ce que les responsables des commissions sportives départementales, soient membre de la commission sportive régionale. C'est une demande très logique, les responsables départementaux doivent participer aux décisions de la commission sportive
- Suite à l'appel d'offre textile pour l'équipement de nos joueurs qui participeront au championnat de France des Régions et aux mini interligues, ainsi que des accompagnants, Thierry Albertin a reçu les propositions de 7 sociétés. Ces propositions seront envoyées par courriel aux membres du bureau, qui devront argumenter leur vote.